



**HAL**  
open science

# Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics

Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot

► **To cite this version:**

Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot. Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics. *Revue Française de Science Politique*, 2009, 59 (2), pp.173-181. 10.3917/rfsp.592.0173 . hal-02186640

**HAL Id: hal-02186640**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-02186640>**

Submitted on 17 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

# MOBILISATIONS FÉMINISTES ET MISE À L'AGENDA DE NOUVEAUX PROBLÈMES PUBLICS

---

LAURIE BOUSSAGUET ET SOPHIE JACQUOT

## LES TROIS ÂGES DU GENRE

Les travaux universitaires que l'on inscrit sous des titres divers, aussi bien en français (études féministes, études sur les femmes, études des rapports sociaux de sexe, études de genre, études sur le genre) qu'en anglais (*feminist studies*, *women's studies*, *gender studies*), peuvent être regroupés sous une problématique commune définie comme « l'introduction de la question de la sexuation dans le champ des sciences humaines »<sup>1</sup>. S'il existe une multiplicité d'expressions pour désigner ces travaux, il faut également remarquer que ceux-ci se sont déployés dans une multitude de champs de connaissance, dans les sciences humaines et sociales mais aussi les lettres, le droit ou les arts. Ainsi que le synthétise très bien un ouvrage récent, « [cette] approche consistant à contester le déterminisme biologique et à analyser les rapports de pouvoir entre les sexes a connu son essor dans le prolongement des mouvements féministes dits de la deuxième vague, qui ont émergé à partir des années 1970 dans la plupart des pays occidentaux. Après une période "militante", marquée par l'imbrication dans l'agenda des mouvements féministes, ces études sont entrées dans une phase d'institutionnalisation (développement de recherches et d'enseignements à l'intérieur de l'université), selon des temporalités et des degrés divers selon les contextes nationaux »<sup>2</sup>.

La science politique française a longtemps occupé une place singulière dans cette histoire des études sur le genre, comparativement par exemple à l'histoire ou la sociologie<sup>3</sup> ; car si elle est à l'origine de deux ouvrages pionniers publiés en 1955, c'est surtout un retard sur la scène internationale qui semble la caractériser pendant les décennies suivantes. Ainsi, à l'exception notable des études de Maurice Duverger sur *La participation des femmes à la vie politique*<sup>4</sup> et celles de Mattei Dogan et Jacques Narbonne sur

1. Françoise Collin, « L'apport des "gender studies", la spécificité française », *Revue française des affaires sociales*, 49, août 1995, p. 158-169.

2. Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard, *Introduction aux Gender Studies. Manuel d'études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p. 7.

3. Voir par exemple la création des revues *Questions féministes* en 1977, *Pénélope. Pour l'histoire des femmes* en 1979, ou du « Groupe d'études féministes » (GEF) par Françoise Basch et Michelle Perrot à l'Université Jussieu dès 1974.

4. Maurice Duverger, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, Unesco, 1955. Cet ouvrage a été préparé dans le cadre d'une des premières journées d'études de l'Association française de science politique le 14 juin 1952 en vue de la préparation d'une session du Congrès de l'AISP-IPSA à La Haye en novembre de la même année. Voir le site des archives virtuelles de l'AFSP : <<http://www.archives-afsp.org/>>.

*Les Françaises face à la politique : comportement politique et condition sociale*<sup>1</sup>, le pays de Simone de Beauvoir s'intéresse peu aux questions de sexe et de genre en science politique. Et cette assertion se vérifie jusqu'au début des années 1980, décennie au cours de laquelle la production scientifique commence à se développer, mais de façon timide et en restant quasi exclusivement centrée sur l'analyse de la participation politique des femmes, que l'on pense aux travaux de Janine Mossuz-Lavau ou à ceux de Mariette Sineau, deux figures de proue des travaux sur les femmes et le genre en science politique en France<sup>2</sup>.

Toutefois, à ce premier moment que l'on pourrait qualifier « d'apprentissage » ou « d'exploration », succède une seconde période plus riche durant laquelle le genre obtient droit de cité dans le monde universitaire et de la recherche. Dans la seconde moitié des années 1990, on assiste en effet au développement et au début de la reconnaissance et de l'institutionnalisation des recherches portant sur le genre en science politique, même si, encore une fois, ces processus restent moins importants dans cette discipline que dans d'autres sciences humaines et/ou sociales<sup>3</sup>. Cette évolution se fait en partie à la faveur d'un contexte plus favorable marqué par la conférence mondiale des Nations unies sur les femmes à Pékin, en 1995, et le vote des lois sur la parité puis sur l'égalité professionnelle, respectivement en 2000 et 2001<sup>4</sup>. Dans la dynamique du débat paritaire, beaucoup de travaux sont consacrés à la question de la représentation politique des femmes<sup>5</sup>, mais ils tendent également à se diversifier pour prendre en compte des questions jusque-là peu traitées, telles que celles portant sur la citoyenneté ou encore sur le rôle de l'État, des politiques publiques et surtout des régimes d'État providence sur la situation respective des femmes et des hommes<sup>6</sup>. Ainsi, les études sur le genre permettent d'éclairer des réalités et phénomènes jusque-là peu visibles ou ignorés, mais aussi d'interroger les apports fondamentaux de la science politique, tels que notre conception de la frontière séparant la sphère publique de la sphère privée<sup>7</sup>. Ces apports s'accompagnent d'une reconnaissance académique et d'un processus d'institutionnalisation, perceptibles par exemple dans la création de revues, telles que *Les Cahiers du genre* (1997) ou *Nouvelles*

---

1. Mattei Dogan, Jacques Narbonne, *Les Françaises face à la politique : comportement politique et condition sociale*, Paris, Armand Collin, 1955.

2. Janine Mossuz-Lavau, Mariette Sineau, *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF, 1983 ; Janine Mossuz-Lavau, « Le vote des femmes en France », dans Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989, p. 209-227 ; Mariette Sineau, *Des femmes en politique*, Paris, Economica, 1988.

3. En 2000 encore, paraît un recueil présentant des « textes clefs sur le thème des rapports entre genre et politique » qui prend acte de leur faible diffusion et se donne pour objectif de « contribuer à mieux faire connaître aux lecteurs et lectrices francophones l'approche du genre en science politique » : Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier, Lea Sgier, *Genre et politique. Débats et perspectives*, Paris, Gallimard, 2000 (Folio essais).

4. Christine Bard, « Recherche et militantisme (France, 1995-2002) », dans Christine Bard, Christian Baudelot, Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004, p. 261-276.

5. Voir le numéro spécial consacré aux « modes de scrutin, partis politiques et élection des femmes », *Revue suisse de science politique*, 4 (4), hiver 2008-2009, p. 609-793.

6. Voir par exemple : Alisa Del Re, Jacqueline Heinen, *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États providence et de la représentation politique en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; Bérangère Marques-Pereira, *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin/Dalloz, 2003 ; Nathalie Morel, « Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des "gender studies" à l'analyse des politiques sociales », *Sociologie du Travail*, 49 (3), septembre 2007, p. 383-397.

7. Pour un bilan récent, voir Pierre Muller, Réjane Sénac-Slawinski (dir.), *Genre et action publique : la frontière public-privé en questions*, Paris, L'Harmattan, 2008.

*questions féministes* (relancée en 2001), le développement de cours sur le genre dans les départements et cursus de science politique au sein des universités ou des instituts d'études politiques, la création en 2001 du Réseau inter-universitaire et inter-disciplinaire national sur le genre (RING)<sup>1</sup> ou encore la création d'un groupe « Genre et politique » au sein de l'Association française de science politique en 2004<sup>2</sup>.

Si ce processus d'institutionnalisation est loin d'être achevé et court encore aujourd'hui, l'analyse du genre connaît toutefois une nouvelle inflexion à compter des années 2000. Cette décennie est en effet caractérisée par l'émergence d'une nouvelle génération de chercheur(e)s, plus mixte et directement connectée aux développements de la recherche internationale, qui s'inscrit pleinement dans la prise en compte d'une perspective de genre mais en cherchant à la « décloisonner ». Son objectif est ainsi de « faire du genre autrement », soit de rechercher une légitimité scientifique hors du seul champ spécialisé que constituent les études sur le genre. Ces jeunes chercheur(e)s se sont organisés associativement<sup>3</sup>, ils ont également mis en place des séminaires de recherche, à l'image de l'atelier doctoral « Genre et action publique » (AGAP) créé en 2003 à l'École doctorale de l'IEP de Paris ou du séminaire « Genre, féminismes et mobilisations collectives » de l'EHESS créé en 2004. On a vu fleurir depuis la deuxième moitié de la décennie 2000 des thèses sur le genre qui croisent analyse des rapports sociaux de sexe et analyse des politiques publiques, ou encore étude de la représentation différenciée des hommes et des femmes en politique et sociologie politique<sup>4</sup>. Cette troisième période tend donc à faire du genre un objet comme un autre de la science politique.

---

1. <<http://www.univ-paris8.fr/RING>>.

2. Pour un panorama complet, voir le portail GENRE (<<http://w3.univ-tlse2.fr/portail-genre/index.php>>). Depuis 2003, celui-ci centralise l'accès aux informations et ressources documentaires disponibles en France sur les « études genre » et l'égalité entre les femmes et les hommes. Le site de l'association EFIGIES (<<http://www.efigies.org>>) recense également l'essentiel des ressources existantes sur le sujet (centres de recherches, enseignements, revues scientifiques, centres de documentation, bases de données, etc.).

3. Voir notamment la création en 2003 d'EFIGIES, « Association de jeunes chercheuses et chercheurs en études féministes, genre et sexualités ».

4. Voir par exemple, et parmi d'autres, Catherine Achin, *Le Mystère de la Chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz, 2005 ; Laure Bereni, « De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000) », thèse de doctorat en science politique, Paris, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, 2007 ; Isabelle Engeli, « Controverses, décisions et politiques de la reproduction : une comparaison des politiques d'avortement et de procréation médicalement assistée en France et en Suisse », thèse de doctorat en science politique, Grenoble, Université Pierre Mendès France, IEP de Grenoble et Université de Genève, 2007 ; Isabelle Giraud, « Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France, 1965-2004 », thèse de doctorat en science politique, Montréal, Université de Montréal et Université de Versailles-Saint-Quentin, 2005 ; Sophie Jacquot, « L'action publique communautaire et ses instruments. La politique d'égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve du *gender mainstreaming* », thèse de doctorat en science politique, Paris, Institut d'études politiques de Paris, 2006 ; Éléonore Lépinard, *L'égalité introuvable : la parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007 ; Nathalie Morel, « L'État face au social : la (re)définition des frontières de l'État providence en Suède. Une analyse des politiques de prise en charge des personnes âgées dépendantes et des jeunes enfants de 1930 à 2005 », thèse de doctorat en sociologie, Paris, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, 2007 ; Bruno Perreau, « Genre et politique. Une archéologie de l'action publique de l'adoption en France », thèse de doctorat en science politique, Paris, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, 2006 ; Anne Revillard, « La cause des femmes dans l'État : une comparaison France-Québec (1965-2007) », thèse de doctorat en sociologie, Cachan, École normale supérieure de Cachan, 2007.

Ce numéro spécial a pour ambition de contribuer au développement de ce troisième âge des études sur le genre en science politique et souhaite s'inscrire dans ce que nous proposons d'appeler une perspective de « normalisation » de ces études.

L'origine de notre réflexion est à rechercher dans l'évolution d'un autre champ de recherche, qui est celui des études européennes. Pendant plusieurs décennies, les théories de l'intégration européenne se sont développées, complexifiées, structurées autour de deux écoles concurrentes, celle du néo-fonctionnalisme et celle de l'intergouvernementalisme. À partir du milieu des années 1990, et au fur et à mesure que l'intégration elle-même progressait, ces oppositions paradigmatiques ont été dépassées, mais de nouveaux concepts *ad hoc* sont apparus et se sont multipliés pour appréhender le système politique européen et sa complexité : gouvernance multi-niveaux, État régulateur, européanisation, etc. Dans un texte de référence publié en 2000, Patrick Hassenteufel et Yves Surel ont alors plaidé pour la préservation d'une cumulativité mutuelle entre analyses des politiques européennes et nationales dans le cadre d'une normalisation des savoirs<sup>1</sup>. Il s'agissait de préserver la possibilité d'un dialogue, d'une compatibilité entre les différents champs de recherche et, pour cela, de s'éloigner des conceptualisations spécifiques pour se diriger vers une voie théorique plus générale, utilisant les concepts et les modèles existants de la science politique. C'est un cheminement similaire et inspiré de cette conception que nous souhaitons porter en ce qui concerne les études sur le genre.

Mais pourquoi parler de « normalisation » ? Quatre malentendus nous semblent devoir être dissipés si nous voulons que ce terme soit compréhensible, univoque et retenu pour qualifier la démarche qui est la nôtre.

Il ne s'agit tout d'abord en aucun cas de l'entendre dans son sens « soviétique » et de prôner une mise au pas ou un retour à l'ordre de « l'espace de liberté » des *gender studies*.

Il ne s'agit pas, deuxièmement, de la concevoir comme un retour « à la normale » après des périodes jugées « anormales », car notre volonté n'est pas de stigmatiser et de juger négativement les études antérieures, dont la richesse conceptuelle est indéniable.

La normalisation à laquelle nous faisons référence ici ne doit pas non plus être confondue avec la notion de « normation » forgée par Michel Foucault, qui sous-entend une idée d'imposition d'une norme et de contrainte des conduites dans le cadre d'une opération de pouvoir<sup>2</sup> ; il ne s'agit pas d'être des agents d'assignation.

Enfin, la normalisation n'est pas synonyme de « normativité » ; elle vise simplement l'intégration pleine et entière du genre à la science politique et exclut donc tout jugement de valeur. Il s'agit de décrire et d'analyser ce qui est, en matière de sexe et de rapports sociaux de sexe, avec les outils traditionnels du politiste et non pas de dire « ce qui doit être ».

La normalisation, telle que nous l'entendons, se réfère donc à la norme statistique et à la possibilité d'un décroisement disciplinaire. Le genre peut – et doit – selon nous s'inscrire dans le *mainstream* de la science politique, et non pas à part ou à côté d'elle. Normaliser revient donc à intégrer le genre tant dans la boîte à outils que dans la boîte à idées de la science politique.

---

1. Patrick Hassenteufel, Yves Surel, « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, 1, avril 2000, p. 8-24.

2. Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil, 2004.

En somme, notre objectif consiste à faire du genre un objet « comme les autres » de la science politique. Pour autant, normalisation théorique ne signifie pas réduction de toute spécificité : spécifique ne signifie pas incomparable et des objets spécifiques n'impliquent pas nécessairement des outils d'analyse spécifiques. Avec cette approche intégrée du genre que nous revendiquons, il s'agit de participer au développement d'une nouvelle phase de construction des travaux sur le genre tout en s'appuyant sur les acquis fondamentaux des phases précédentes, en particulier la dimension des rapports de pouvoir entre les sexes et la construction sociale et politique des catégories du genre.

#### PENSER L'ARTICULATION ENTRE *POLICY* ET *POLITICS*

S'il est utile d'œuvrer à la normalisation des études sur le genre et de prendre en compte le genre avec les outils de la science politique, il est symétriquement enrichissant pour la science politique de développer une réflexion sur la dimension genrée<sup>1</sup> de ses objets. L'approche en termes de genre permet en effet de poser un regard nouveau sur ceux-ci, mais aussi d'y apporter des éléments d'interprétation originaux<sup>2</sup>. C'est dans cette perspective d'apports croisés, et afin de contribuer à la normalisation « en action », que le présent numéro porte sur l'articulation entre mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics. Nous pensons en effet que la phase spécifique de l'émergence et de l'inscription à l'agenda peut se révéler riche en enseignements, empiriques comme théoriques<sup>3</sup>.

Bien sûr, beaucoup de travaux se sont intéressés et s'intéressent à cette première phase du processus politique, selon la définition classique de Charles O. Jones<sup>4</sup>. De nombreuses recherches et théories se sont en effet développées, outre-Atlantique et en Europe, pour tenter de comprendre, d'analyser et de rendre compte des façons dont un problème devient public et est inscrit à l'agenda des autorités politiques, qu'il s'agisse de la sociologie constructiviste américaine sur la définition des problèmes sociaux<sup>5</sup>, des différents types d'émergence mis en évidence par Philippe Garraud<sup>6</sup> en France, ou des travaux pionniers de Roger Cobb en collaboration avec Charles Elder<sup>7</sup>, Jennie-Keith et Marc H. Ross<sup>8</sup> ou David Rochefort<sup>9</sup> sur la notion d'*agenda-setting*.

1. Cette dimension est entendue comme sexuée, mais aussi construite socialement et hiérarchisée.

2. Une première cartographie des apports de la question du genre comme « point d'observation » à l'analyse des politiques publiques a été réalisée par Pierre Muller, « Aux frontières de l'action publique. Ce que les politiques du genre font à l'analyse des politiques publiques », dans Isabelle Engeli, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Pierre Muller, *Les politiques du genre*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 299-318.

3. Sur cette question et pour l'inspiration principale des paragraphes suivants, voir Laurie Boussaguet, *La pédophilie, problème public. France, Belgique, Angleterre*, Paris, Dalloz, 2008.

4. Charles O. Jones, *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Wadsworth Pub. Co., 1970.

5. Pour une présentation détaillée de cette « école », voir Emmanuel Henry, Frédéric Pierru, « Des *social problems* à l'*agenda-building* : quelles ressources théoriques mobiliser ? », IX<sup>e</sup> congrès de l'Association française de science politique, Toulouse, septembre 2007.

6. Philippe Garraud, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, 40, 1990, p. 17-41.

7. Roger W. Cobb, Charles D. Elder, *Participation in American politics : The Dynamics of Agenda-Building*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1972.

8. Roger Cobb, Jennie-Keith Ross, Marc Howard Ross, « Agenda Building as a Comparative Political Process », *American Political Science Review*, 70 (1), 1976, p. 118-130.

9. Roger W. Cobb, David A. Rochefort, *The Politics of Problem Definition : Shaping the Policy Agenda*, Kansas City, University Press of Kansas, 1994.

Cependant, cette séquence particulière est peu souvent étudiée en elle-même et pour elle-même. Si l'Association française de science politique a consacré un atelier à « la définition des problèmes publics » lors de son congrès 2007<sup>1</sup>, les ouvrages entièrement consacrés à l'étude d'un processus de mise sur agenda particulier, à l'instar de celui dirigé par Pierre Favre en 1992 pour le cas du Sida<sup>2</sup>, sont finalement peu nombreux. Comme l'explique Philippe Garraud, « en France, les recherches ont été beaucoup plus tardives, et celles consacrées à la notion d'agenda sont encore très rares aujourd'hui : cette notion est souvent utilisée de manière vague, indéfinie et pour tout dire annexe »<sup>3</sup>. En ce qui concerne l'analyse des politiques publiques, en effet, la phase de l'émergence est classiquement analysée en lien avec ce qui lui succède, voire pour éclairer ce qui lui succède, c'est-à-dire à la lumière ou en fonction du processus décisionnel. Le processus de mise sur agenda est bien pris en charge par la recherche en science politique, mais il est le plus souvent envisagé comme une variable indépendante permettant de donner du sens à la politique qui est ensuite adoptée, une variable déterminante qui influence le processus de décision et explique le contenu de la politique publique dans ce domaine.

Notre choix est d'adopter une posture différente, si ce n'est inverse, consistant à considérer la phase d'émergence comme la variable dépendante à expliquer. Nous pensons en effet qu'il s'agit d'une séquence trop souvent négligée par la littérature théorique et les travaux menés en analyse des politiques publiques. Mais surtout, cette phase particulière de l'action publique permet de poser la question des frontières et ce, à deux niveaux : les frontières entre sphère publique et société civile, d'une part, et les frontières disciplinaires au sein de la science politique, d'autre part. C'est pourquoi nous la considérons comme un objet d'étude pertinent, capable d'apporter de nouveaux éclairages analytiques sur l'articulation entre *politics* et *policy*, et donc entre sociologie politique et analyse des politiques publiques.

L'ouvrage fondateur de Roger W. Cobb et Charles D. Elder sur l'étude de l'agenda contient d'ailleurs cette idée dans son titre, puisqu'il s'intitule *Participation in American Politics : The Dynamics of Agenda-Building*<sup>4</sup>. C'est également la position que défend Philippe Garraud, en France.

« L'étude des processus de mise à l'agenda permet [...] d'élargir notablement le champ de l'analyse des politiques publiques et de l'ancrer davantage dans une sociologie politique des multiples acteurs et de leurs configurations de relations qui concourent à produire l'action publique et lui donnent sens. Elle est un moyen fécond de mettre un terme [...] à la séparation, voire l'opposition, entre analyse de politiques publiques et sociologie politique, et de la dépasser. »<sup>5</sup>

À l'exception des types d'émergence impulsés par la sphère politique elle-même, en effet, qu'ils soient nommés « automatique »<sup>6</sup> chez Pierre Favre ou « par

---

1. Atelier n° 21, « La définition des problèmes publics. Quelles perspectives de recherche ? », IX<sup>e</sup> congrès de l'Association française de science politique, Toulouse, septembre 2007.

2. Pierre Favre (dir.), *Sida et politique, les premiers affrontements : 1981-1987*, Paris, L'Harmattan, 1992.

3. Philippe Garraud, « Agenda/émergence », dans Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 49-57, dont p. 57.

4. R. W. Cobb, Ch. D. Elder, *Participation...*, *op. cit.*

5. Ph. Garraud, « Agenda/émergence », *cit.*, p. 55-56.

6. P. Favre (dir.), *Sida et politique...*, *op. cit.*, p. 8.

anticipation »<sup>1</sup>, la phase de l'émergence est souvent le moment de l'action publique où l'implication d'acteurs issus de la société civile est la plus visible<sup>2</sup> : un problème devient généralement public, sur les scènes publique et médiatique, avant de devenir politique et objet d'action publique, et il est porté pour cela par un certain nombre d'acteurs individuels ou collectifs, médiatiques, associatifs, particuliers ou professionnels, qui se mobilisent et recherchent des soutiens. « Émergence progressive et par canaux multiples »<sup>3</sup> ou « émergence par la mobilisation »<sup>4</sup>, on se situe là à la limite entre société civile et sphère publique, respectivement traditionnellement prises en charge par la sociologie politique et l'analyse des politiques publiques.

La question du rôle et de la place des mobilisations féministes dans la mise à l'agenda de nouveaux problèmes sociaux représente donc une entrée intéressante afin de penser l'articulation entre ces deux sous-disciplines ; un point nodal où se jouent, conjointement, mouvement social/engagement politique et élaboration de l'action publique.

Au total, deux choix importants sous-tendent la conception et la construction de ce numéro spécial : un premier choix épistémologique qui consiste à adopter une posture de recherche novatrice que nous proposons de nommer « normalisation », afin d'intégrer pleinement l'étude du genre dans les boîtes à outils et à idées de la science politique ; et un second choix plus théorique, qui vise à mettre en œuvre cette normalisation en étudiant la mise à l'agenda de nouveaux problèmes sociaux contenant une dimension de genre ou portés par des actrices et des acteurs féministes, afin de réfléchir à l'articulation entre société civile et sphère publique, *politics et policy*.

#### NORMALISATION ET ARTICULATION *POLICY/POLITICS* : LE FIL ROUGE DE CE DOSSIER

Dans cette double optique épistémologique et théorique, ce numéro spécial est construit autour de l'articulation de deux types de textes. Il rassemble en effet des textes présentant des résultats de recherche originaux autour du thème général du numéro, mais aussi des articles à visée plus réflexive.

Ces derniers ont tout d'abord vocation à mettre en perspective les autres articles, plus thématiques : l'article de Jane Jenson et d'Éléonore Lépinard possède ainsi une ambition épistémologique de large ampleur concernant le concept de genre et ses différents usages,

---

1. Cette appellation provient de la typologie synthétique des modes d'émergence retenue pour l'analyse de la mise à l'agenda du problème des abus sexuels sur mineurs : cf. L. Boussaguet, *La pédophilie, problème public...*, *op. cit.*

2. Nous sommes bien conscientes qu'il ne s'agit pas du seul moment de l'action publique où l'imbrication des acteurs privés et publics est possible et même fréquente. Les travaux portant sur la mise en œuvre et/ou sur les usagers et les ressortissants des politiques publiques tendent également, et de plus en plus, à souligner cette participation des acteurs issus de la société civile dans le processus de décision. Sur ces questions voir notamment : Philippe Warin, « Ressortissants », dans L. Boussaguet, S. Jacquot, P. Ravinet (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 393-399 ; « Les "ressortissants" dans les analyses des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 49 (1), février 1999, p. 103-120 ; Peter Mc Laverty (ed.), *Public Participation and Innovations in Community Governance*, Aldershot, Ashgate, 2002 ; Antoine Mégie, « Mise en œuvre », dans L. Boussaguet, S. Jacquot, P. Ravinet (dir.), *Dictionnaire...*, *ibid.*, p. 285-292.

3. P. Favre (dir.), *Sida et politique...*, *op. cit.*, p. 7.

4. Cette appellation provient de la typologie synthétique des modes d'émergence retenue pour l'analyse de la mise à l'agenda du problème des abus sexuels sur mineurs : cf. L. Boussaguet, *La pédophilie, problème public...*, *op. cit.*



ainsi que ses rapports avec la science politique. Le texte d'Amy Mazur, quant à lui, permet, en s'appuyant sur l'ensemble des contributions du numéro, une montée en généralité sur la question du lien entre mouvements de femmes et mouvements féministes, émergence des problèmes sociaux et analyse de la démocratie et de ses transformations.

Les autres articles rassemblés ici visent davantage à incarner et rendre palpable l'approche par la normalisation du genre en interrogeant le lien entre les mobilisations féministes et la mise à l'agenda de nouveaux problèmes sociaux, et ce, dans des secteurs variés faisant intervenir des mouvements féministes ou de femmes. La mise en regard de ces différents textes permet ainsi d'éclairer les deux grandes dimensions contenues dans cette problématique générale : la nature des problèmes publics concernés, d'une part, et la relation dialectique entre mobilisations féministes et mise à l'agenda, d'autre part ; tels sont les deux principaux apports de ce numéro spécial.

Les articles s'appuient tout d'abord sur des données empiriques importantes mettant en exergue des processus de problématisation et de mise à l'agenda de problèmes publics entretenant des rapports différenciés avec le concept de genre et avec le féminisme :

Des *problèmes considérés comme étant eux-mêmes genrés* (les enjeux reproductifs étudiés dans une perspective comparative par Isabelle Engeli) ;

Des *problèmes sur lesquels est porté un regard genré*, ou qui sont problématisés comme tels par les acteurs (la participation politique avec l'article de Laure Bereni, l'action publique avec celui de Sophie Jacquot et l'activité professionnelle avec celui d'Anne Revillard) ;

Des *problèmes construits sous un angle féministe* (les abus sexuels sur mineurs dont Laurie Boussaguet retrace l'émergence).

Par ailleurs, l'ensemble des articles permet de souligner la variabilité de l'influence féministe sur la mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics. Cette influence est en effet conditionnée par trois grandes séries de facteurs que les textes rendent saillants.

Elle varie premièrement en fonction de la *temporalité de l'émergence* (soit du moment où elle se produit) et en fonction de la primauté ou non des actrices et acteurs féministes pour la problématisation de l'enjeu ; ainsi, celles-ci sont parfois les premières à découvrir l'ampleur d'un phénomène et/ou à le construire comme problème politique, ce qui leur octroie un monopole de l'émergence. Ce monopole n'est cependant généralement que de courte durée et se voit confisqué par d'autres acteurs quand le contexte change ou que les rapports de force entre acteurs et actrices féministes ou avec d'autres groupes d'acteurs évoluent (articles de Laurie Boussaguet et Sophie Jacquot).

Elle varie deuxièmement suivant le *contexte discursif* dans lequel s'insèrent les mobilisations et discours féministes. Ces derniers sont en effet plus ou moins influents selon qu'ils parviennent, ou pas, à entrer en résonance avec l'environnement cognitif dominant (article d'Isabelle Engeli).

Elle varie troisièmement en fonction du *contexte institutionnel* et de la présence, ou non, de structures susceptibles de représenter, légitimer ou simplement relayer les constructions discursives des féministes et des mouvements de femmes concernant un enjeu précis. L'institutionnalisation des discours féministes est en effet un élément décisif du rôle que peuvent jouer les mobilisations féministes dans les processus de problématisation (article d'Anne Revillard).

Enfin, un dernier cas de figure nous a semblé intéressant à retenir car il permet de montrer que l'*influence* n'est pas unidirectionnelle mais à *double sens* et que les mobilisations féministes peuvent aussi subir l'influence de la mise sur agenda de certains problèmes sociaux (article de Laure Bereni).

Ce numéro spécial s'inscrit donc dans le troisième âge du genre et vise à proposer une approche intégrée de ce dernier, en travaillant sur l'articulation entre mouvement social féministe et agenda politique. Le double regard, du genre et de l'analyse des politiques publiques, sera ainsi l'occasion de renouveler certains questionnements « classiques » de la science politique, relatifs à l'action collective et aux liens entre sphère publique et sphère privée<sup>1</sup>.

1. Nous souhaitons remercier Renaud Dehousse qui se trouve à la genèse de ce numéro spécial, ainsi que Jane Jenson et Amy Mazur, inspiratrices de ce projet. Les articles présentés dans ce numéro ont bénéficié lors de leur première présentation au Centre d'études européennes de Sciences Po d'une triple lecture systématique par des spécialistes du genre, de l'analyse des politiques publiques et de la sociologie politique : nous leur sommes reconnaissantes de s'être prêtés à cet exercice de transdisciplinarité. Nous remercions enfin Pierre Muller pour ses relectures précieuses de ce texte.